Comité Technique du 18 mai 2020

Réorganisation pôle de la DATAR

I. Eléments de contexte

Cette réorganisation intervient dans la continuité du projet de service du Pôle DATAR présenté en comité technique du 4 octobre 2019. Il est proposé lors de ce CT de :

- Décliner la réorganisation de la Direction de l'Intelligence Territoriale et de la Prospective (le travail de réflexion autour de cette Direction a été mené en Novembre et Décembre 2019).

- D'apporter des ajustements en termes de dénominations,

- D'intégrer les postes qui ont été redéployés à la DATAR en novembre 2019.

II. Objectifs définis

La réorganisation de la Direction de l'Intelligence Territoriale et de la Prospective (DITP) a pour objectifs de renforcer le fonctionnement inter-sites de la direction, de conforter ses capacités managériales, de favoriser la montée en puissance de ses missions et d'en améliorer la visibilité.

La Direction de l'Intelligence Territoriale et de la Prospective (DITP) est un centre de ressources, d'analyse et de prospective. Elle apporte une aide à la décision et une contribution à un aménagement équilibré du territoire régional.

Elle poursuit les objectifs stratégiques suivants : d'une part améliorer la connaissance de la région et de ses territoires, d'autre part coordonner l'élaboration et la mise en œuvre du schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire.

Elle exerce à ce titre trois missions principales d'étude stratégique et prospective, de gestion et diffusion de l'information (veille, information géographique, statistique) et de programmation stratégique.

III. Méthodologie d'élaboration

Suite au lancement de la réflexion pour le pôle, une concertation a été menée avec l'ensemble des agents de la direction. Elle s'est traduite par un 1er séminaire de lancement de la réflexion collective (sept 2019), la constitution de groupes de travail sur 4 chantiers prioritaires (diagnostics territoriaux, SIG, prospective et Sraddet), et un 2nd séminaire de direction (nov 2019) au cours duquel ces travaux ont été présentés et discutés. Des réunions de service (janvier 2020) ont permis en fin de processus d'exposer et de discuter du projet d'organisation.

IV. Proposition d'organisation

A/ La réorganisation de la Direction de l'Intelligence Territoriale et de la Prospective :

La Direction de l'Intelligence Territoriale et de la Prospective (DITP) sera constituée de trois entités multi-sites :

- Un service études et prospective, qui aura la charge d'assurer les missions de veille, de diagnostics territoriaux et d'analyse stratégique et prospective.
- Une unité SIG-SIT (système d'information géographique-système d'information statistique), en charge de la gestion coordonnée de la donnée géographique et statistique, ainsi que de l'analyse spatiale (production et animation de ses acteurs).
- Une unité SRADDET (schéma régional d'aménagement, de développement et d'égalité des territoires), en charge de sa mise en œuvre et de son suivi ainsi que de sa révision le cas échéant.

L'exercice des missions de la direction s'effectue en mode projet, au-delà de l'organisation administrative, mobilisant autour d'une mission définie un pilote et une équipe constituée en fonction des compétences exigées. Il convient en effet d'employer et de valoriser la multi-compétence des agents (par exemple veille et analyse, analyse et cartographie…) dans des projets de nature transversale.

Le poste de chef de service études et prospective n'est pas pourvu à ce jour, en l'absence de support de poste. La direction de ce service sera assurée par la Directrice temporairement dans l'attente de mobilités à venir permettant de palier à cette absence de support de poste.

En complément, afin d'assurer un encadrement de proximité sur le site de Limoges, un poste de Responsable d'Unité est créé sur ce site.

B/ Les modifications de dénominations et l'intégration des redéploiements :

Afin de différencier la Direction de l'Action Territoriale du Pôle DATAR de cette même Direction du Pôle Formation, la Direction de l'Action Territoriale du Pôle DATAR devient la Direction de l'Ingénierie et de l'Action Territoriale (DIAT),

Enfin, 4 postes ont été redéployés au Pôle DATAR en novembre 2019 :
- 2 postes de catégorie C au Secrétariat Général pour des fonctions de Gestionnaire administratif et Financier,

- 2 postes au sein de la Direction de l'Ingénierie et de l'Action Territoriale (DIAT) : un CMT rattaché au site de Bordeaux et un CADET.

ORGANIGRAMME ACTUEL

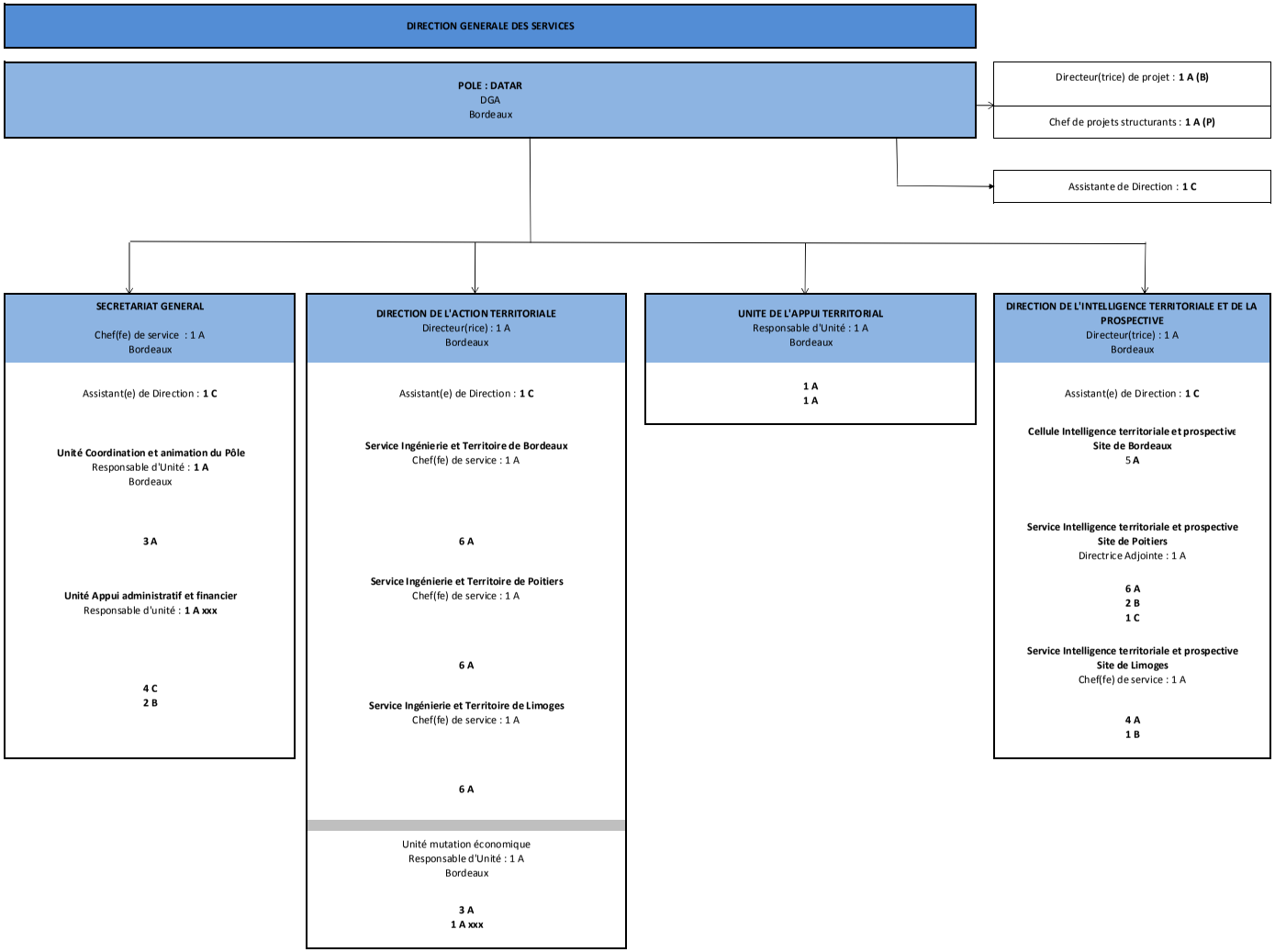

ORGANIGRAMME CIBLE

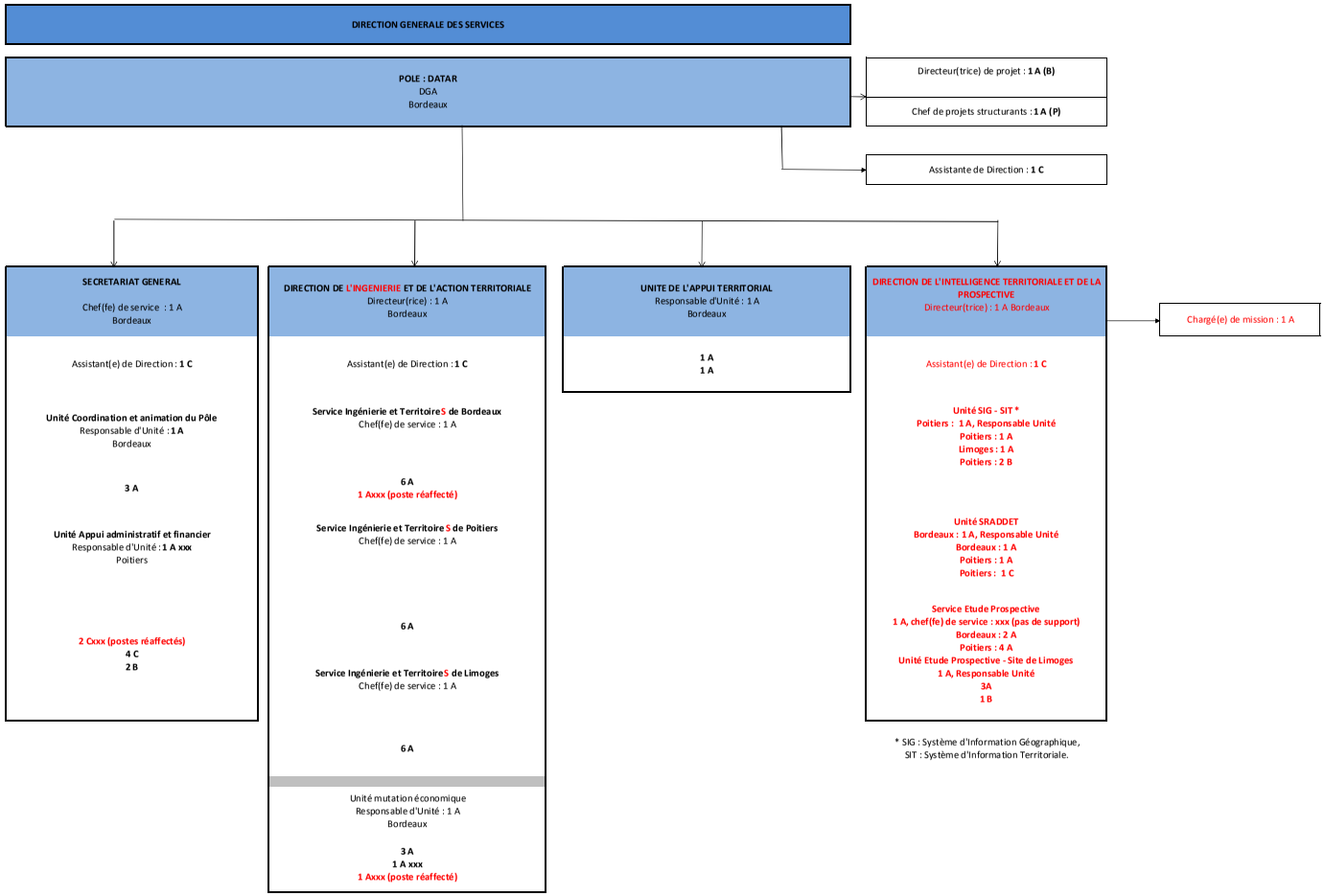

* SIG : Système d'Information Géographique,
SIT : Système d'Information Territoriale.